

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

ASCROS, le 10 Février 2022

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

du Samedi 29 Janvier 2022 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIE Eddie, CANTIELLO Raffaèle, CHENET Florian avec
procuration à AUTHIÉ Eddie, DILMI Henri, HAMES Nicole, PACCINO Charles,
RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Épicerie communale, choix du nouveau gestion-
naire ; Bar/Restaurant communal : fin de la convention actuelle ; Employés
communaux : Compte Épargne Temps ; Appartements communaux ; Budget commu-
nal 2022 : mandatement en investissement ; Urbanisme : construction et
requête ; Requête de M. et Mme GASTAUD Joseph et Myriam ; Requêtes « chiens
de protections » ; Ancien Hôtel Musso, sur la Place ; Travaux communaux et
subventions ; CCAA ; SICTIAM : fusion avec le SDEG ; SIVOM ; ISATIS : Ferme
d'ASCROS ; Divers.

1) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Remarque de M. Alain SGARRONI, concernant le courrier au Comité des Fêtes
pour les poteaux → déjà fait par M. le Maire.

Compte-rendu de la séance du 6 Novembre 2021 : approbation à l'unanimité.

Point d'actualité trésorerie, ce jour : 284 558.02 euros.

L'ordre du jour est modifié en fonction des points les plus importants.

1) Épicerie Communale, choix du nouveau gestionnaire :

- Visite sur la commune de M. Stéphane BAUSCHERT et sa compagne, candidats potentiels.

Désistement de leur part pour plusieurs raisons : pas de passage sur la Place de l'Église, locaux à réhabiliter et matériels pas neufs et non entretenus.

- Une condition sera ajoutée à la convention du futur repreneur : il sera demandé un contrat d'entretien du matériel par un professionnel.

La première visite de maintenance sera à la charge de la commune, ensuite le gérant devra prendre le contrat à son nom, et devra faire réaliser une visite annuelle avec vérification et entretien général de tout le matériel de l'exploitation (frigo, vitrines réfrigérantes, four...).

3 devis seront demandés à des entreprises spécialisées.

Vote : Pour, à l'unanimité vote de principe en attente des devis

- Précision concernant l'article paru dans Nice-Matin :

Intitulé « Rencontre avec les nouveaux épiciers » alors qu'il aurait fallu indiquer « Visite de candidats pour la reprise de l'épicerie communale ». Erratum demandé par la Mairie d'ASCROS.

Candidats potentiels restants :

1. M. Didier MAROLLE propose de venir sur place le dimanche 6 février 2022, → dossier complet, en attente de vaccination ;
2. M. Grégory BASSI → dossier incomplet ;
3. M. Christian Million → dossier incomplet ;
4. M. Philippe LAPERTO → dossier incomplet ;

Critères obligatoires demandés aux candidats :

- Permis d'exploitation, HACCP ;
- Ressources complémentaires ;
- 2 personnes minimum ;
- Situation sanitaire réglementaire ou vaccins.

Le Conseil Municipal propose de renvoyer un questionnaire complet aux candidats restants pour renouveler leur candidature → date butoir 15/02/2022. Visite à prévoir, sur place, pour les candidats → fin février 2022.

2) Bar/Restaurant sur la Place du Village :

- M. Nicolas ODVAD cesse son activité le 31/01/2022, la restitution des clés du Bar-Restaurant est prévue le même jour.

Situation financière : 7 mois de loyer dus par M. Nicolas ODVAD.

- Un nouvel appel de candidatures sera diffusé dans l'« Hôtellerie Magazine ».

Réunion à prévoir de la commission chargée de la recherche.

- Actuellement la commune paye un emprunt de 80 000,00 euros (sur 10 ans 2016/2026) pour l'achat du Bar-Restaurant, qui représente 2 197,48 euros par trimestre.

3) ISATIS : Ferme d'ASCROS :

- Demande de renégociation du loyer par ISATIS : perte pour la commune : 27 206,00 euros.

- Situation actuelle :

- Part communale sur les travaux de réhabilitation : 308 000,00 €
- Perte de d'exploitation : 200 000,00 €
- Remplacement du matériel de cuisine et de buanderie : 52 087,00 €
- TOTAL : 560 087,00 €

- Proposition de la commune en fonction des dépenses communales :

- Emprunt, avec garantie du Conseil Général de l'époque : 49 589,47 €
- Ordures ménagères pour 2021 : 2091,00 €
- Amortissement des travaux sur 10 ans : 30 000,00 €
- Assurance et divers : 5 000,00 €
- TOTAL : 86 680,47 €

Montant du loyer proposé par la commune : 86 680,47 € annuels.

- Réunion de la commission ISATIS après avoir reçu le compte-rendu de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental.

La commission s'assurera de l'état du matériel qu'ISATIS déclare en fin de vie (cuisine et buanderie) avant d'envisager leur remplacement.

4) Requête de M. et Mme GASTAUD Joseph et Myriam :

- Demande de réhabiliter la Route de la Vilette, par les agents de FORCE 06. Suite au courrier adressé à M. Charles Ange GINESY, et la réponse faite à la commune, une étude est en cours.

5) Requêtes « chiens de protection » :

- La commune a reçu plusieurs doléances faites par des randonneurs de passage, au sujet des chiens de protection rencontrés sur leur parcours.
→ Plusieurs plaintes ont été déposées en Gendarmerie.

- Zones dangereuses sur la commune à cause des chiens de protection, patous ou autres. Education à revoir afin que ces animaux puissent vivre au contact des humains.

- Proposition de M. Jean-Luc VALTIER, Conseiller Municipal, dont l'épouse est exploitante agricole : attacher ses chiens toute la journée, jusqu'à la nuit. Engagement de sa part.

- Ferme des Crottes : Mme Myriam GASTAUD, présente dans le public assure que ses chiens sont dressés et testés.

- Le débat oriente vers une bonne entente les éleveurs et les usagers, le Conseil Municipal propose une règle de bonne conduite, afin de sécuriser les divers sites concernés :

Route Agricole, CD 27, Route de l'Abécea au Pela.

Avec également présentation de certificat de comportement des chiens.

→ Rendez-vous à prendre afin de recevoir les éleveurs concernés en Mairie : Mme Dorothee VALTIER, M. Joseph GASTAUD, M. Guillaume VALTIER.

6) Emplois communaux : Compte Épargne Temps

Mise en place du Compte Épargne Temps (CET) pour les agents communaux, afin de leur permettre d'épargner leurs congés non pris, selon une réglementation précise, encadrée par le Centre de Gestion des A-M.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Protection sociale complémentaire : à revoir en 2025, en attente du décret.

- Emploi jeune : à prévoir pour le remplacement de l'agent communal M. Jean-Christophe LENTINI et les prestations assurées par l'ESAT d'ISATIS.

7) Appartements communaux :

- Beaucoup de loyers impayés pour M. et Mme JAECK et Mme DING. Un courrier leur sera adressé pour une régularisation dans les meilleurs délais, avec des sanctions possibles.

- L'assureur GROUPAMA ne prévoit pas d'option « Garantie des loyers » dans le contrat d'assurance des biens qu'il fournit à la commune.

8) Budget communal 2022 : mandatement en investissement :

- Permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, (factures, emprunts ou titres en Délégation de Maîtrise d'Ouvrage), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021).

Vote : Pour, à l'unanimité

- Création d'une régie de recettes unique pour les recettes communales (monnayeur du WC Public, Bibliothèque, Marchés...).

Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant.

Régisseur titulaire : Mme Nicole HAMES ;

Régisseur suppléant : M. Henri DILMI.

Vote : Pour, à l'unanimité

9) Urbanisme, construction et requête :

- Marquise de la maison de M. Michaël PIZZINATO : surplomb du domaine communal, rue du Caire de Villa - parcelle C 44. Travaux acceptés par la DDTM par Déclaration de Travaux.

- Requête de M. et Mme BONNET, Yves et Annick, voisins limitrophes avec la propriété de M. et Mme HAMES, Alain et Nicole, concernant leur mur en limite de propriété.

Un conseil sera demandé auprès du Géomètre-Expert de la commune, M. Benoît LEVIER.

Un courrier sera adressé à M. et Mme HAMES, Alain et Nicole, concernant la réparation de la partie du mur surplombant le chemin communal, afin d'acter leur engagement.

10) Ancien Hôtel Musso :

Courrier des familles propriétaires, BEREYZIAT, LAURENS, GILLI, qui affirment leur accord concernant la vente de l'ancien Hôtel MUSSO à la commune d'ASCROS, pour en faire la Mairie.

La Municipalité leur a adressé un courrier d'accusé réception.

Vote : Pour, à l'unanimité vote de principe

Une demande d'estimation de l'immeuble sera adressée au service des Domaines.

11) Travaux communaux et subventions :

Subvention de l'État :

- Achat de parois de protection pour bureau de vote : 300,00 euros ;

Subvention régionale :

- Dispositif « Arbres en Ville » - Plantation de 9 arbres sur la commune : 1 800,00 euros ;

Subventions départementales :

- Renouvellement et déplacement d'une portion de réseau principal d'eau potable, au droit de la propriété BRIET, réalisé par la Régie Alpes d'Azur Mercantour : 6 000,00 euros ;

- Acquisition et installation de 3 agrès fitness : 2 375,00 euros ;

- Consolidation et mise en valeur du Château d'ASCROS : 84 495,00 euros.

Travaux :

- Place du Château : Appel d'offres lancé. Trois mois de chantier nécessaires, début mars 2022 ;

- Escaliers du Château : Réalisation par l'entreprise Refail KANINA, prévu fin mars 2022 ;

- Mur de l'école : Étude réalisée par M. GAYDE, de la CCAA, pour la faisabilité d'un local au-dessous de la cour et réparation du mur ;

- Sécurisation des rues : en suspend ;

- Volets des gîtes 2026 et 2027 : 7 volets remplacés ;

- Plantation des arbres : en suspend ;

- Installation des agrès de fitness : sur le terrain communal de Vé Lou Bey, derrière l'Oratoire ;

- Fontaine de la Fuont Basse : Réhabilitation par les muraillers du Parc Naturel Régional, avec subvention. L'édifice sera ensuite classé.

12) CCAA :

- Proposition faite aux communes d'adhérer au Réseau Borne Électrique à charge rapide, par la CCAA. Cette adhésion se fait par abonnement annuel d'un montant de 780,00 euros.

Une place de stationnement du Grand Parking sera réservée à l'installation de cette borne.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Redemander à l'imprimerie CORPORANDY, l'émission du Logo de la commune d'ASCROS afin de l'apposer sur le véhicule électrique communal.

- Parc Naturel Régional des Préalpes :

Modifications des statuts, nouvelle version : réunion en visioconférence en dehors de l'état d'urgence :

- Sessions du Comité Syndical en plusieurs lieux pour rapprocher les délégués et faciliter le quorum ;

- Supprimer la clause d'indexation des cotisations ;

- Perspectives de coopération entre le Parc et d'autres collectivités dont le périmètre concerne plus ou moins le périmètre du Parc.

Vote : Pour, à l'unanimité

13) SICTIAM : fusion avec le SDEG

Transfert de l'ensemble des compétences du SDEG au SICTIAM au 1^{er} janvier 2022, Collège « Distribution publique d'électricité » et Collège « Éclairage Public », avec modification des statuts du SICTIAM.

Ce transfert entraîne la dissolution du SDEG.

Désignation des représentants de la commune d'ASCROS pour siéger dans les collèges du comité syndical du SICTIAM :

Collège « Distribution d'électricité publique » :

Titulaire / M. Vincent GIOBERGIA, Suppléant : M. Alain RAYBAUD.

Collège « Éclairage Public » :

Titulaire : M. Vincent GIOBERGIA, Suppléant : M. Alan RAYBAUD.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Déploiement de la FIBRE : en cours, par le SICTIAM.

14) SIVOM :

- Reversement des excédents financiers pour chaque commune, ASCROS, LA PENNE et SAINT ANTONIN.

Reversement pour la commune d'ASCROS : 52 900,00 euros à imputer au budget communal 2022 /section investissement.

- Bassin d'eau potable : 200 mètres cube.
Réservoir et canalisations terminés.

15) Divers :

- Arrêté de Voirie pris par le Conseil Départemental pour les travaux d'installation de la FIBRE par le SICTIAM.

- Masques FFP2 proposés par le Conseil Départemental, la commune d'ASCROS a reçu 20 masques.

- 57^{ème} Rallye d'ANTIBES édition 2022 : épreuve spéciale chronométrée « Saint-Antonin - Toudon ». Réunion prévue le 2 février 2022, en mairie d'ASCROS avec Céline PIGNON, Pierre CORBIN, Vincent GIOBERGIA et les organisateurs afin de discuter du déroulement de l'épreuve.

- 90^{ème} Rallye MONTE CARLO : Doléances de M. Jérôme DE BODART, concernant des poubelles laissées sur place et des feux de camp.

Un courrier sera adressé aux organisateurs.

Un article de Nice-Matin relate les mêmes faits sur la commune de LA PENNE.

- Réorganisation des transports / ligne 721 - ASCROS - LA SÉNÉGOGE → réponse faite par M. Charles Ange GINESY, Président du Département → le dossier a été transféré à Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil Régional SUD PACA.

- Fête foraine : emplacement demandé par Mme Patricia LAJAUNIE - 44 route de GRASSE - 06800 CAGNES SUR MER, pour installer ses manèges sur la commune.

- Demande de subvention par les Sapeurs Forestiers de ROQUESTERON : Accordée → 50 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Demande de subvention par l'UNC Anciens Combattants de ROQUESTERON :
Accordée → 50 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- RICE : Réserve Internationale de Ciel Étoilé :
Préconisation de l'extinction de l'Éclairage Public, la nuit.

- Demande de la pose d'une lanterne d'Éclairage Public, par les riverains
de la rue de La Place, au niveau des escaliers donnant sur la Montée de
la Bourgade → demande d'une étude chiffrée au SICTIAM/SDEG.

- Nécessité de poser une boîte aux lettres 4 rue de La Place pour
l'appartement communal occupé par Mme Jeannine GIOTARD.

- Courrier d'information du « Service de Remplacement des exploitants
agricoles » concernant le remplacement des exploitants dans leur activité
professionnelle.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture
de la séance à 19 heures 15, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

